



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

**dossiers n° PC 019 190 23 I0002
n° PC 019 201 23 I0005**

date de dépôt : 17 juillet 2023

demandeur : **CENTRALES PV FRANCE SAS,**
représentée par Monsieur Veysseyre-Pomot
Thibault

pour l'installation d'une centrale photovoltaïque
au sol (14.55 MWc) et ses équipements annexes
(un poste de livraison, quatre postes de
transformation, une citerne de 60m³, pistes,
clôtures et portails).

adresse terrain : lieux-dits « La jarrige », à Saint-
Bonnet-Près-Bort (19200) et « Vers les
champs », à Saint-Exupéry-les-Roches (19200)

Direction départementale des territoires de la Corrèze
Service instructeur ADS
BP 314
19011 TULLE Cedex
Affaire suivie par :
Nathalie BOISSERIE
05 55 21 81 20

**Monsieur le président de Haute-Corrèze-
Communauté**

**23 Parc d'Activite du Bois Saint-Michel
19200 Ussel**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver, sur clé USB ci-jointe, le dossier relatif à la demande susvisée.

Ce permis de construire relève de la compétence de l'État et sera instruit au regard des règles édictées par le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé. De ce fait, votre avis est requis en application de l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, il s'agit d'un projet soumis à évaluation environnementale. De ce fait, votre avis et vos observations sont sollicités en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, en application de l'article R.423-69-3 du code de l'urbanisme il sera considéré que vous n'avez pas d'observation à formuler.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier (clé USB) qui vous a été adressé.

Fait, le 18 octobre 2023

La cheffe de l'unité urbanisme opérationnel,

Sophie Mermet

Aucune réponse reçue
> Avis réputé favorable
18/12/2023